



CM n° 4/2017, convoqué le 14/06/2017

GRAND BOURGTHEROULDE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 JUIN 2017

A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Quorum : 22

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Le mardi 20 Juin 2017 à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de Grand Bourgtheroulde s'est réuni au Centre Gilbert Martin, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur le Maire, Bruno QUESTEL, en date du mercredi 14 juin 2017,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Josette VALLEE, Erick POISSON, Myriam FERLIN, Stéphane LECLERC, Florence GUIMBARD, Thierry JARDEL, Vincent MARTIN, Jacques AUVARD, Daniel HUE, Philippe MARIE, Gervais NICOUE, Sandra LIEVRE, Marc PIEDELEU, Gérard SWERTVAEGER, Jacques DESPOIS, Isabelle BRUN-DOBAT, Laetitia DOUVILLE, David DURNERIN, Cyril NOEL, Aude DE LA CONTE Myriam LEGRAND, Emmanuel ALLIGIER, Isabelle BOUTTIER, Pierre PONTY, David MARC, Thierry AUDOIRE, Benjamin PICARD, Colette BRISMONTIER, Françoise BECQUET, Pascal AUBERT, Nelly HARDY, Emmanuel ROULLE, Josiane JARDINIER et Bruno POIRET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Bruno QUESTEL, Didier PARIN, Muriel QUENOT, Sylvie BAUDOIN, Marie-Cécile LOIR, Josiane HUE, Thierry CHERVIN et Patrice GODEFROY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur Bruno QUESTEL a donné pouvoir à Monsieur Vincent MARTIN,
- Monsieur Didier PARIN a donné pouvoir à Monsieur Erick POISSON,
- Madame Marie-Cécile LOIR a donné pouvoir à Madame Florence GUIMBARD,
- Madame Muriel QUENOT a donné pouvoir à Monsieur Jacques AUVARD.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 02 mai 2017.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Nomination des secrétaires de séance. Mesdames Myriam FERLIN et Josette VALLEE et Messieurs Philippe MARIE et Erick POISSON.

Ordre du jour :

ORGANISATION

- 1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.
- 2- Point sur la communauté de communes de Roumois Seine.
- 3- Fin de mandat du Conseil Municipal des Jeunes.

FINANCES

- 4- Conseil en énergie partagé (CEP) : adhésion au dispositif en conventionnement avec la Communauté de Communes Roumois Seine et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure.
- 5- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au programme territoire à énergie positive pour la croissance verte.
- 6- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles pour le projet Médiathèque.
- 7- Demande de subvention auprès du Conseil régional de Normandie pour le projet Médiathèque.
- 8- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Eure pour le projet médiathèque.
- 9- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou du DSIL pour le projet médiathèque.
- 10- Décision modificative du budget communal : section d'investissement complément raccordement électrique Clos du Bourg, complément achat auto-laveuse, terrain de pétanque.

RESSOURCES HUMAINES

- 11- Tableau des effectifs : promotion au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et reclassement au 01/01/2017.

- 12- Régime des autorisations d'absences pour évènements familiaux et exceptionnels, pour les agents communaux.

DIVERS

- 13- Avis sur l'intégration dans la commune nouvelle de Thénouville de la commune de Touville, située sur le territoire de la communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle.
- 14- Information relative au comité syndical du SIEGE du 13 mai 2017.
- 15- Remerciements des associations.
- 16- Questions diverses.

1- Point sur l'utilisation des délégations du Conseil Municipal par le Monsieur le Maire.

En vertu de la délibération en date du 19/01/2016, Monsieur le Maire précise que :

- Qu'il a signé une convention avec Géo Normandie, pour avoir accès à la base de données géographiques numériques de l'IGN.

2- Point sur la communauté de communes de Roumois Seine.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville fait un point sur la Communauté de Communes de Roumois Seine.

Le conseil communautaire du 14/06/2017 :

- Présentation du contrat de ruralité, où Grand Bourgtheroulde a 3 fiches : maison de santé coordonnée au sein du territoire de la nouvelle communauté de communes, médiathèque, réaménagement du centre Bourg, reconversion de friches, rénovation énergétique du centre Gilbert Martin, aménagement halte ferroviaire, création d'une liaison douce.
- Exemption de production de logements sociaux.
- Règlement intérieur du Conseil communautaire a amené beaucoup de discussions.
- Le reste sans discussion.

3- Fin de mandat du Conseil Municipal des Jeunes.

Les élus du Conseil Municipal des jeunes présentent leur bilan de mandat :

- ils ont organisé la sortie à l'assemblée nationale
- ils ont choisi le nouveau jeu qui sera installé au centre Gilbert Martin

- nettoyage du city stade
 - ils ont donné des idées pour améliorer la vie dans la commune et à l'école
- Le Conseil Municipal les félicite pour leur implication cette année et souhaite leur offrir une pièce de monnaie liberté, égalité fraternité.

Madame Sandra Lièvre remercie les enfants et les parents pour leur implication tout au long de l'année.

4- Conseil en énergie partagé (CEP) : adhésion au dispositif en conventionnement avec la Communauté de Communes Roumois Seine et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure.

Monsieur le Maire délégué donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

En partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie (ALEC 27), la Communauté de Communes Roumois Seine vise à faire bénéficier de ce service les collectivités qui souhaitent conventionner.

Le dispositif CEP apparaît à l'échelle de la Communauté de Communes comme un moyen d'apporter des solutions concrètes et adaptées afin de répondre efficacement aux enjeux énergétiques. Egalement porté par l'ADEME et la Région, **ce dispositif met à disposition un conseil personnalisé, neutre et objectif permettant aux communes de faire des choix pertinents en matière d'énergie au sein de leur patrimoine** (bâtiments, éclairage public, ...). Cela se traduit pour les collectivités par la mutualisation des compétences d'un conseiller qu'elles ne pourraient pas recruter seules.

Le Conseiller en Energie Partagé devient l'interlocuteur privilégié des communes du territoire qui auront conventionné. Il constitue une aide à la décision et aux démarches des élus sur les thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables, mais aussi sur des projets précis de construction ou de rénovation s'échelonnant sur plusieurs années. Le CEP permet également de faciliter aux collectivités du territoire l'accès aux subventions du Conseil Régional susceptibles de déclencher les travaux de rénovation dans les bâtiments recevant du public.

Monsieur le Maire délégué de Bourgheroulde-Infreville informe avoir pris connaissance des modalités pour pouvoir bénéficier du dispositif CEP.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ***d'engager la commune dans la maîtrise de ses dépenses énergétiques en s'appuyant sur le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) et en retenant l'une des deux options explicitées dans la proposition de convention tripartite :***

- **Option 1 - 0,75 €/habitant/an : Accompagnement de la gestion énergétique sur l'ensemble du patrimoine et accompagnement à la rénovation sur un bâtiment précis soit 3 657 habitants x 0.75= 2 742.75 €/an**

- - **0,25 €/habitant/an : Accompagnement à la rénovation sur un bâtiment supplémentaire 0.25 x 3 657 habitants = 914.25 €/an**

Soit un coût annuel total de 3 657 €.

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions tripartites avec ALEC 27 et la Communauté de Communes Roumois Seine en vue de bénéficier du dispositif CEP, ainsi que l'ensemble des documents afférents;**
- **de désigner pour le suivi de cette action en appui un élu référent ainsi qu'un agent administratif et/ou un agent technique ;**
- **d'identifier le cas échéant les éléments suivants du patrimoine bâti de la commune comme nécessitant un accompagnement à la rénovation, susceptibles de bénéficier d'un financement aux travaux dans le cadre du programme de maîtrise de l'énergie de la Région : centre Gilbert Martin et la salle du Perrey.**

C'est Monsieur Mathieu le référent pour la commune.

Monsieur le Maire délégué précise que cette action est organisée avec participation du Conseil de Développement Durable. Il s'agit de définir des pistes d'économie.

Monsieur Emmanuel Roulle demande s'il s'agit d'un contrat annuel.

Monsieur le Maire délégué répond que la mission est d'une durée de 3 ans, c'est le coût annuel.

5- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au programme territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Monsieur le Maire délégué donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Sur candidature déposée en décembre 2015, le Pays du Roumois a été retenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer dans le cadre du programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV)", ayant vocation à soutenir des "territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique".

La convention prévoyant par ailleurs la possibilité d'avenant(s) permettant d'augmenter l'appui financier de l'Etat sur la base de nouvelles actions et/ou pour introduire de nouveaux bénéficiaires, la Communauté de Communes Roumois Seine a déposé en janvier 2017, un nouveau programme.

Le 27 février 2017, elle s'est ainsi vue attribuer une enveloppe financière de 475 000 euros pour financer des actions complémentaires.

Notre Commune fait partie des 4 collectivités du territoire retenues pour être signataires de cet avenant au côté de la Communauté de Communes Roumois Seine. Cela se traduit

par la signature d'une nouvelle convention d'appui financier du "Fonds de financement de la transition énergétique" avec la Ministre et la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté de Communes Roumois Seine et les collectivités bénéficiaires.

La signature de cet avenant permet d'être rendue éligible sous réserve du **démarrage, des actions financées, avant le 31 décembre 2017** et l'achèvement trois ans après la date de signature de cet avenant.

Une avance de 40% de la subvention peut être versée à la signature de la convention sur la base de la dépense prévisionnelle portée par le maître d'ouvrage.

Après avoir pris connaissance des modalités du programme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De confirmer l'engagement de la commune dans le programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) lauréat du Ministère, conformément au dossier déposé par la Communauté de Communes Roumois Seine ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la "convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier" avec le Ministère de l'Environnement, la Caisse de dépôts et consignations (CDC), la Communauté de Communes Roumois Seine et les autres collectivités retenues ; ainsi que tout document et acte afférents;**
- **De désigner un élu référent pour le suivi et l'exécution de la/des actions de l'avenant.**
- **Pour Grand Bourgtheroulde, il s'agit de la création d'un verger conservatoire.**

Madame Myriam Ferlin précise que le terrain concerné par le projet est celui devant la station d'épuration, rue Noire. Il s'agit de planter des variétés anciennes pour préserver la biodiversité.

6- Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles pour le projet Médiathèque.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville rappelle que dans le cadre du contrat de Pays du Roumois 2014-2020, le projet de création d'une médiathèque en cœur de Bourg était retenu. Le contrat de ruralité Roumois Seine reprend les fiches actions du contrat de pays.

Les études sont en cours depuis 2016, le lancement de l'appel d'offre devrait avoir lieu en septembre prochain, pour valider la fiche financière définitive en fin d'année.

La fiche financière estimative de ce projet pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etudes et travaux : 1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC

- subvention :
- Conseil Départemental de l'Eure 40% : 640 000€
- Conseil Régional de Normandie 17.45 % : arrondi à 279 250 €
- DETR ou DSIL au plus fort taux, dans le cas où les taux des autres financeurs ne seraient pas suffisants : ? €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles 22.55 % : arrondi à 360 750 €
- Autofinancement 20 % : 320 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 22.55 % ;**

Monsieur Emmanuel Alligier ne trouve pas le même résultat avec ce pourcentage. Monsieur le Maire délégué répond que le montant est exact, c'est celui qui figure sur la fiche du contrat de ruralité, le pourcentage sera corrigé.

Madame Myriam Legrand ne comprend pas pourquoi le montant annoncé n'est pas celui du budget voté en mars.

Monsieur le Maire délégué répond qu'il s'agit du montant de la fiche du contrat de ruralité et que le marché n'étant pas lancé, le prix définitif n'est pas encore connu

Monsieur Bruno Poiret demande où sera construite la médiathèque.

Monsieur le Maire délégué précise que le lieu est les anciennes écuries du château et qu'il s'agit d'une réhabilitation extension.

Monsieur Emmanuel ALLIGIER demande si les autres subventions n'étaient pas accordées a-t-on la possibilité de financer totalement par DETR ou DSIL.

Monsieur le Maire délégué répond que non, mais que nous avons les accords de principe pour les subventions.

7- Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Normandie pour le projet Médiathèque.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville rappelle que dans le cadre du contrat de Pays du Roumois 2014-2020, le projet de création d'une médiathèque en cœur de Bourg était retenu. Le contrat de ruralité Roumois Seine reprend les fiches actions du contrat de pays.

Les études sont en cours depuis 2016, le lancement de l'appel d'offre devrait avoir lieu en septembre prochain pour valider la fiche financière définitive en fin d'année.

La fiche financière estimative de ce projet pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etudes et travaux : 1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC
- subvention
- Conseil Départemental de l'Eure 40% : 640 000€
- Conseil Régional de Normandie 17.45 % : arrondi à 279 250 €

- DETR ou DSIL au plus fort taux, dans le cas où les taux des autres financeurs ne seraient pas suffisants : ? €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles 22.55 % : arrondi à 360 750 €
- Autofinancement 20 % : 320 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Demander une subvention auprès du Conseil Régional de Normandie à hauteur de 17.45 % ;**

8- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour le projet médiathèque.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville rappelle que dans le cadre du contrat de Pays du Roumois 2014-2020 le projet de création d'une médiathèque en cœur de Bourg était retenu. Le contrat de ruralité Roumois Seine reprend les fiches actions du contrat de pays.

Les études sont en cours depuis 2016, le lancement de l'appel d'offre devrait avoir lieu en septembre prochain pour valider la fiche financière définitive en fin d'année.

La fiche financière estimative de ce projet pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etudes et travaux : 1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC
- subvention
- Conseil Départemental de l'Eure 40% : 640 000€
- Conseil Régional de Normandie 17.45 % : arrondi à 279 250 €
- DETR ou DSIL au plus fort taux, dans le cas où les taux des autres financeurs ne seraient pas suffisants : ? €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles 22.55 % : arrondi à 360 750 €
- Autofinancement 20 % : 320 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Demander une subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 40 % ;**

9- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou du Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le projet médiathèque.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de Pays du Roumois 2014-2020 le projet de création d'une médiathèque en cœur de Bourg était retenu. Le contrat de ruralité Roumois Seine reprend les fiches actions du contrat de pays.

Les études sont en cours depuis 2016, le lancement de l'appel d'offre devrait avoir lieu en septembre prochain pour valider la fiche financière définitive en fin d'année.

La fiche financière estimative de ce projet pourrait se présenter de la manière suivante :

- Etudes et travaux : 1 600 000 € HT soit 1 920 000 € TTC
- subvention
- Conseil Départemental de l'Eure 40% : 640 000€
- Conseil Régional de Normandie 17.45 % : arrondi à 279 250 €
- DETR ou DSIL au plus fort taux, dans le cas où les taux des autres financeurs ne seraient pas suffisants : ? €
- Direction Régionale des Affaires Culturelles 22.55 % : arrondi à 360 750 €
- Autofinancement 20 % : 320 000 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **Demander une subvention auprès de l'Etat au plus fort taux, dans le cas où les taux des autres financeurs ne seraient pas suffisants ;**

10- Décision modificative du budget communal : section d'investissement complément raccordement électrique Clos du Bourg, complément achat auto-laveuse, terrain de pétanque.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires en cours d'année.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante, par 34 voix « pour » et 4 abstentions de Mesdames Myriam Legrand, Isabelle Bouttier et Messieurs Emmanuel Alligier et Pierre Ponty :

- En section de fonctionnement du budget communal :
- Solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2016-2017 pour un montant de 35 880 € à reverser la communauté de communes de Roumois Seine,
- En section d'investissement :
- Régularisation du montant des travaux d'électrification du Clos du Bourg : +4 803€ (la ligne s'élève donc à 61 802.02 €)
- Création de la ligne travaux d'électrification du lotissement Jeanne Jubert, rue d'Elbeuf : + 5 117 €
- Régularisation du montant des jeux du centre Gilbert Martin : + 1 039 € (la ligne s'élève donc à 13 039 €)
- Régularisation du montant de l'auto-laveuse : + 500 € (la ligne s'élève donc à 5 500 €)
- Régularisation du montant d'installation des cloisons WC sous préau école primaire : + 1 945 € (la ligne s'élève donc à 6 621 €)
- Création d'un terrain de pétanque : + 20 700 €

- Budget de la régie de transport :
- - erreur d'imputation des dotations aux amortissements

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Opération réelle			Opération réelle		
179	Lotissement communal Rue d'Elbeuf				
21538	Travaux viabilisation (Enedis) Régularisation	4 803,00 €			
181	Réseau d'électrification				
21538	Lotissement Jeanne Jubert	5 117,00 €			
170	Jeux extérieurs				
2128	Jeux à proximité caserne pompiers	-1 039,00 €			
2128	Jeux CGM auprès terrain pétanque	1 039,00 €			
168	Matériel et Mobilier CGM				
2188	Auto laveuse (Régularisation)	500,00 €			
193	Réseau d'eau potable				
21538	Autres réseaux (Rue des Essarts) Régularisation	0,88 €			
129	Bâtiment - Ecole Primaire				
21312	Cloisons dans les WC Régularisation	1 945,00 €			
156	Bâtiment - Anciennes Ecuries				
21318	Médiathèque études et travaux	-33 065,88 €			
115	Aménagement Voirie				
2128	Terrain de pétanque	20 700,00 €			
	Total Opération Réelle	0,00 €		Total Opération Réelle	- €

Commune de Grand Bourgtheroulde					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
7489	Reversement autres attributions et participations	35 880,00 €	7488	Autres attributions et participations	35 880,00 €
	Total	35 880,00 €		Total	35 880,00 €

Régie de Transport					
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Désignations	Montant	Articles	Désignations	Montant
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 791,00 €			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-1 791,00 €			
	Total	0,00 €			

Monsieur Stéphane Leclerc explique que le jeu du centre Gilbert Martin a été choisi avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes, il est prévu pour les enfants jusqu'à 12 ans. La pose est prévue début juillet.

11- Tableau des effectifs : promotion au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe et reclassement au 01/01/2017

Vu le tableau des effectifs de Grand Bourgtheroulde du 26/12/2016,

Le tableau des effectifs doit être mis à jour de manière régulière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des modifications suivantes (en italique rouge) :

- **Intégration du reclassement au 01/01/2017.**
- **Intégration de Monsieur Alexandre Huguet.**
- **Promotion au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe de Madame Irina Jélicie au 01/07/2017.**
- **Adopter le tableau des effectifs suivant :**

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE GRAND BOURGTHEROUDE

Filière administrative

- emplois de Direction :

1 emploi fonctionnel de Directeur (rice)
Général(e) des Services

- Cadre des Attachés Territoriaux :
- Cadre des Rédacteurs Territoriaux :
classe
- Cadre des Adjoints Administratifs :

- 1 Attaché Territorial
- 2 Rédacteurs Principaux de 1^{ère}
- 2 Adjoints Administratifs Principaux de 1^{ère} Classe (dont 1 à temps non complet à raison de 30/35^{ème} de la durée légale du travail)
- 4 Adjoints Administratifs principaux de 2^{ème} classe (dont 2 à temps non complet 33,75/35^{ème} et 12,25/35^{ème})**
- 3 Adjoints Administratifs (dont 2 à temps non complet à raison de 14/35^{ème}, 30/35^{ème} de la durée légale du travail)

Filière administrative	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi fonctionnel de direction de catégorie A	1	1	0	1
A	1	0	0	0
B	2	2	0	2
C	9	9	5	4

Filière Technique

- cadre des Agents de Maîtrise :
- Cadre des Adjoints Techniques :

- 1 Agent de Maîtrise principal**
- 2 Agents de Maîtrise**
- 1 Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe en retraite au 17/03/2017**
- 2 Adjoints Techniques principaux de 2^{ème} Classe dont 1 en disponibilité
- 18 Adjoints Techniques (dont 8 à temps non complet à raison de 1,5/35^{ème}, 2,3/35^{ème}, 2/35^{ème}, 29,25/35^{ème}, 29/35^{ème}, 25,09/35^{ème}, 1/35^{ème}, 25,82/35^{ème})**

Filière technique	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
Emploi de direction	0	0	0	0
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	24	23	8	15

Filière médico-sociale

- Cadre des ATSEM :

**1 Agent Spécialisé des Ecoles
Maternelles principal de 1^{ère} classe**

1 Agent Technique Spécialisé des Ecoles
Maternelles principal de 2^{ème} classe

Filière médico-sociale	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
A	0	0	0	0
B	0	0	0	0
C	2	2	0	2

Tableau récapitulatif

Filière	créé	pourvu	Dont Temps non complet	Dont Temps complet
administrative	13	12	5	7
technique	24	23	8	15
México-sociale	2	2	0	2
total	39	37	13	24

12- Régime des autorisations d'absences pour évènements familiaux et exceptionnels, pour les agents communaux.

Monsieur le Maire délégué de Bourgheroulde-Infreville rappelle au Conseil que conformément à l'article 59 (notamment alinéa 5) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux collectivités territoriales de définir, après avis du comité technique, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie, etc... au moment de l'évènement, ne peut y prétendre.

Elles ne sont pas récupérables.

Considérant que la proposition est celle validée par le comité technique du Centre de Gestion de l'Eure en date du 07/05/2009,

Monsieur le Maire Délégué donne la parole à Madame Myriam Ferlin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les autorisations d'absence suivantes :

Evènement pour l'agent ou pour son conjoint.

Evénements	Nombre de jours pouvant être accordés
Mariage - de l'agent (ou souscription PACS) ; - d'un enfant ; - d'un frère, sœur, père, mère ;	Plus délai de route 5 jours 3 jours 1 jour
Décès - du conjoint, enfant -du père, mère, - des grands parents, frère, sœur, oncle, tante	Plus délai de route 5 jours 3 jours 1 jour
Maladie grave - du conjoint, enfant -du père, mère,	Plus délai de route 5 jours 3 jours
Divers - Déménagement - Concours ou examen professionnel - Grossesse Rentrée scolaire	Plus délai de route 1 jour Durée de l'examen ou concours 1h/j à partir du 3 ^{ème} mois après avis du médecin du travail Facilités en fonction des nécessités du service

Règles générales

- Elles sont accordées en fonction des nécessités de service après avis favorable du Maire.
- La durée de l'événement est incluse dans le temps d'absence même si celui-ci survient au cours de jours non travaillés.
- Les journées accordées doivent être prises de manière consécutive.
- L'octroi de délai de route éventuel en fonction de la distance à parcourir est laissé à l'appréciation du Maire.
- L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'événement (*acte de décès, certificat médical...*)

Madame Myriam Ferlin explique que le Centre de Gestion gère les affaires du personnel des collectivités.

Monsieur Emmanuel Alligier demande si cela était appliqué auparavant aux agents.

Monsieur le Maire délégué explique que cela était appliqué selon le barème de l'Eure mais que le Centre de Gestion demande dorénavant une délibération à toutes les communes.

13- Avis sur l'intégration dans la commune nouvelle de Thénouville de la commune de Touville, située sur le territoire de la communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville rappelle que la commune nouvelle de Thénouville a été créée au 01/01/2017, elle regroupe les communes déléguées de Bosc Renoult en Roumois et Theillement. L'actuel SIVOS regroupe également la commune de Touville qui appartient au territoire de la communauté de communes de pont Audemer Val de Risle. La cohérence souhaitée par les 3 communes est de n'en former qu'une seule.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à cette création induisant le retrait de la commune de Touville de la communauté de communes de Pont Audemer Val de Risle et son intégration via la commune nouvelle de Thénouville à celle de Roumois Seine à la date du 01/01/2018.

Monsieur Gervais Nicoue demande où se situe cette commune.

Monsieur Emmanuel Alligier demande combien il y a-t-il d'habitants à Touville.

Il y a 137 habitants.

Monsieur le Maire délégué insiste sur le fait que c'est le souhait des 3 communes, en 2016, elles avaient essuyé un refus par la sous-préfecture à cause du projet de fusion des Communautés de Communes.

14- Information relative au comité syndical du SIEGE du 13 mai 2017.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville résume le comité syndical du 13/05/2017 :

- Le résultat de clôture du compte administratif du SIEGE (hors RAR) est arrêté à la somme de 33 098 396.27 €.
- Un budget supplémentaire est adopté pour un équilibre à hauteur de 30 485 853.77 € en fonctionnement.
- Intégration des communes nouvelles créées au 01/01/2017.
- Modalités de perception et reversement de la taxe communale de la consommation finale d'électricité pour certaines communes.
- Classification des communes déléguées de Bosc Bénard Commin et Thuit Hébert en tant que ville B dans Grand Bourgtheroulde.
- Adhésion des 328 communes à la compétence optionnelle exploitation des bornes de recharge.

Madame Myriam Legrand qui était présente lors de ce comité considère que c'est un bon résumé.

15- Remerciements des associations.

Monsieur le Maire délégué de Bourgtheroulde-Infreville présente les remerciements suivants :

- La Maison Familiale et Rurale de Blangy le Château remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année.
- L'Etablissement Français du Sang remercie les 56 donateurs qui se sont présentés lors de la collecte du 24/05/2017.
- Le Tour de Normandie Cycliste remercie la municipalité et les bénévoles qui ont participé à la sécurité de la traversée de Grand Bourgtheroulde le 26/05/2017.
- L'Association ESPER Education à la Santé pour les Enfants du Roumois remercie pour la subvention de fonctionnement versée cette année.
- L'AMF Téléthon 27 remercie la municipalité pour la subvention versée cette année.
- L'association de l'âne Normand remercie la municipalité pour la subvention exceptionnelle pour la fête de l'âne Normand qui aura lieu le 24/06/2017.
- L'Office National des Forêts remercie la municipalité pour le nettoyage des abords de la forêt de la Londe effectué par les services technique pour la journée nationale de la randonnée du 14/05/2017.
- L'association l'école buissonnière remercie la municipalité pour la subvention accordée cette année pour l'achat de lits.
- L'association Interconsulaire pour le développement de l'apprentissage dans les secteurs des métiers remercie la municipalité pour la subvention versée cette année.

16- Questions diverses.

Madame Florence Guimbard précise que le plan canicule est déclenché, le recensement est déjà effectué, une commission se réunit jeudi pour constituer les équipes de visite.

Madame Isabelle Brun Dobat souhaite féliciter Monsieur le Maire de Grand Bourgtheroulde pour son élection à l'Assemblée Nationale et demande quelles sont les conséquences pour la commune.

Monsieur le Maire Délégué explique qu'il est contraint à la démission du poste de Maire, un Conseil Municipal exceptionnel aura lieu la 1^{ère} 15 de juillet.

Monsieur Bruno Poiret demande qui récupère les essaims d'abeilles, car la Mairie ne savait pas. A Bosc Bénard Commin, il y a 2 apiculteurs, il faut l'indiquer sur le site internet.

Madame Sandra Lièvre rappelle que la sécurité de la fête patronale nécessite plus de volontaires en raison du plan vigipirate, c'est une sécurité renforcée.

Monsieur Emmanuel Alligier demande quelles sont les mesures prises pour la sécurité.

Monsieur le Maire Délégué précise qu'il a rencontré la gendarmerie, des véhicules sont positionnés en plus des barrières, il y a plus de signalétique et plus

**d'interventions de la gendarmerie. Il rappelle le Cinéma en plein air, le samedi 26/08 et remercie les gendarmes pour leur soutien.
Monsieur Marc Piedeleu précise que la fête de la musique a lieu place Jacques Rafin et dans la Grande rue.**

Monsieur le Maire délégué lève la séance à 21h30.

Ce compte rendu a été affiché le mardi 27 juin 2017 à 15 heures 30.